



## Voiture vendu sans CT

Par **Ekin**, le **17/03/2019** à **20:39**

Bonsoir, j'ai vendu hier ma voiture cabriolet à un particulier, la personne m'a proposé un paiement en liquide de 2500 euros, la voiture était affiché sur le bon coin à 2800 euros.

Je me suis déplacé avec ma voiture jusqu'à chez la personne, il a minutieusement contrôlé la voiture, essayé la capote électrique ( il a descendu les vitres, les à remonté, ouvert la capote et l'a refermé), aucun souci, tout fonctionne. Il a ensuite ouvert le capot et a vérifié le niveau d'huile, il n'y en avait pas mais c'est ma première voiture et je ne connais pas trop donc j'ai rien dit pour sa reproche... Il s'est allongé et à vérifié sous la voiture, le coffre, les pneu, etc...

On a ensuite rempli l'acte de vente et il m'a payé, on a compté 2 fois l'argent ( j'ai compté d'abord puis il a compté après moi), il y avait bien 2500 euros, il m'a ensuite proposé de gardé 50 euros pour le controle technique, j'ai accepté.

Une foi la vente réalisé, la carte grise barrée, j'ai laissé la voiture et je suis parti avec mes amis qui sont venu pour me redéposé chez moi. en rentrant, j'ai compté l'argent et il n'y avait que 2400 euros, donc 50 euros qui manque en plus des 50 euros du controle technique...

J'ai envoyé un sms à l'acheteur car il ne répond pas aux appels, il m'a dit qu'il m'appel dans 15 minutes mais rien... Il m'envoi un sms le soir pour me dir qu'il est passé chez un garagiste et que l'état de la voiture est catastrophique : Pas d'huile, seuil de porte déchiré ( il parle du caoutchouc ), capote défailante, grosse fuite huile moteur, et il me di qu'il y a encore d'autre problème et qu'il a pris rdv pour demain afin de passer le CT, s'il ne passe pas , il à dit qu'il annulerai la vente.

Avec l'argent , j'ai payé le même jour des dettes que j'avais, don il ne reste pas grand chose des 2400 euros...

Quel sont ses voie de recours ? Je ne sais pas quoi faire c'est la première fois que je vend une voiture...

Je vous remercie d'avance pour vos réponses...

Par **miyako**, le **17/03/2019** à **20:45**

Bonsoir,

si il y a ce genre de problèmes ,vous devrez le rembourser et la vente sera annulée.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Visiteur**, le **17/03/2019** à **20:47**

Bonjour

Désolé de vous le dire, mais vous avez "tout faux" car on ne vend pas un véhicule sans CT, c'est hors la loi.

Vous devez trouver le moyen de rattraper le coup en annulant cette vente car cela peut vous coûter plus cher !

Par **Ekin**, le **17/03/2019** à **21:08**

Bonsoir, merci pour vos réponses...

Le controle technique est bien présent mais il date de plus de 6 mois...

La voiture n'avait aucun souci en ma possession, j'ai peur que la personne soit malhonnete et aille chez une connaissance pour le CT ou autre magouilles...

Par **janus2fr**, le **18/03/2019** à **08:04**

Bonjour,

Pour vendre un véhicule de plus de 4 ans, vous devez fournir un controle technique de moins de 6 mois, donc dire qu'il a bien été fourni mais avait plus de 6 mois n'a pas de sens.

Si votre acheteur saisit la justice pour demander l'annulation de la vente, avec cette absence de controle technique, le juge lui donnera raison et vous devrez bien rembourser.

En revanche, il est étonnant que cet acheteur ait accepté de prendre un véhicule qui roulait "sans huile"... !

Par **Ekin**, le **21/03/2019** à **16:37**

Il a effectuer le contrôle technique et il y a contre visite... Il me dit que la reparation coûtera plus de 600 euros et il veut que je paie, mais ceux sont des problèmes de feu et ampoules... ça ne coûtera jamais autant...

Et je lui ai vendu la voiture à 192 000km, sur la photo du contrôle technique qu'il ma envoyé,

j'ai vu que le kilométrage relevé est à plus de 195 000, donc il a fait 3 000km avec cette voiture...

Par **avocat-arnaud**, le **22/03/2019** à **02:40**

Bonjour paiement en espèces avec reçu? Si pas de reçu vous lui dites que vous acceptez de reprendre la voiture au prix de vente : 50€.

Il a acheté la voiture sans CT, s'il voulait une vente légale il achèterait avec CT.

Par contre si vous avez fait un reçu reprenez la voiture sans discuter et remboursez les 2400.

Par **Ekin**, le **22/03/2019** à **04:57**

Bonjour, non il n'y a pas de reçu...